

**COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 25 OCTOBRE 2021**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 19/10/2021, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Béatrice JOBERT à Emilie JULLIEN, Alexandre CACALY à Mathieu GAGET, Bernadette CACALY à Andrée LIGONNET, Evelyne GRAS à Henri HOURIEZ, Sylvie RUELLE à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Grégory BARTHALAY à Laurent PASTOR, Christelle HAON à Nicolas BACCONNIER

Absent : David CICALA.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Henri HOURIEZ a été désigné(e).

**DELIB 2021.10.25.6**

**OBJET : Dates d'ouverture dominicale des commerces de détail - Année 2022**

Monsieur Henri HOURIEZ, Adjoint délégué à l'Aménagement Urbain, à l'Urbanisme et à l'Economie, expose aux membres du conseil municipal que la Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 (dite Loi Macron) pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, modifie le code du travail notamment les règles d'ouverture des commerces le dimanche.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Maire peut déterminer jusqu'à 12 dérogations par an au repos dominical pour les commerces situés sur sa commune, selon les modalités suivantes :

- \* La liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante,
- \* La décision du maire doit être précédée de la consultation obligatoire de son conseil municipal,
- \* L'avis conforme de l'EPCI est nécessaire lorsque le nombre excède 5.

Considérant, d'une part, le courrier de la CAPI du 30 septembre dernier demandant à la Mairie de St Quentin-Fallavier de lui communiquer, avant le 08 novembre prochain, les dates d'ouverture des commerces de détail le dimanche dans la commune pour 2022,

Considérant, d'autre part, que les dates des soldes d'hiver 2022 sont prévues du 22/01 au 08/02 et que celles des soldes d'été sont prévues du 22/06 au 19/07,

Intégrant également les dates des vacances scolaires de la zone A (Grenoble), à savoir :

- Vacances d'hiver 2022 : du 12 au 28 février,
- Vacances de printemps 2022 : du 16 avril au 2 mai,
- Vacances d'été 2022 : du 07 juillet au 1<sup>er</sup> septembre,
- Vacances de la Toussaint 2022 : du 22 octobre au 07 novembre,
- Vacances de Noël 2022 : du 17 décembre au 03 janvier 2023.

La commune de Saint Quentin Fallavier propose donc les dérogations suivantes pour l'année 2022 :

- Dimanche 16 janvier,
- Dimanche 23 janvier,
- Dimanche 30 janvier,
- Dimanche 24 avril,
- Dimanche 25 juin,
- Dimanche 03 juillet,
- Dimanche 10 juillet,
- Dimanche 17 juillet,
- Dimanche 04 septembre,
- Dimanche 04 décembre,
- Dimanche 11 décembre,
- Dimanche 18 décembre.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **VALIDE les 12 dimanches dérogatoires proposées pour l'année 2022 comme énoncé ci-dessus.**

**Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 25/10/2021

Publication et transmission en sous préfecture le 26 octobre 2021/26/10/2021

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20211025-lmc110107-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.